

LA PASTORALE

Edith BONNEFOUS

Adjointe au directeur diocésain pour la pastorale



e.bonnefous@ddec37.org



06 73 10 28 86

L'ANIMATION PASTORALE

L'animation pastorale d'un établissement catholique d'enseignement s'inscrit pleinement dans son projet éducatif. Elle met en œuvre des propositions diversifiées pour tenir compte de l'ouverture à tous et des différentes formes d'intelligence, et pour permettre à chacun de cheminer dans son propre itinéraire.

A l'image de la vie de l'Eglise, elle se développe dans trois dimensions :

- l'annonce et l'approfondissement de la foi ;
- le service et l'engagement pour la fraternité ;
- la vie de prière et la célébration communautaire.

1°) Un établissement catholique se doit de proposer une première annonce de la Bonne Nouvelle de l'Évangile. Des catholiques témoignent de la foi qui les fait vivre, ce qui permet à chacun de mieux comprendre les références fondatrices du projet éducatif mis en œuvre dans l'établissement.

Pour les croyants de l'établissement, des propositions de formation et de vie chrétienne sont organisées afin que les enfants, les jeunes et les adultes de la communauté éducative puissent partager leur foi, la célébrer et l'annoncer. Ces propositions sont construites de façon diversifiée pour répondre de la manière la plus appropriée au contexte de l'établissement.

2°) Le service et l'engagement pour la fraternité éveillent l'attention portée par le Christ à toutes les formes de fragilité, et rendent attentifs à l'Enseignement social de l'Eglise appelant à l'option préférentielle pour les pauvres. Les projets



caritatifs font écho à la culture de l'engagement, l'un des quatre piliers de l'enseignement moral et civique et permettent de s'ouvrir à la vie de la cité, de l'Eglise locale et de l'Eglise universelle.

3°) Selon les rythmes de la vie de l'établissement, des temps de célébration peuvent s'adresser aux seuls croyants désireux de ressourcer leur foi ou être plus ouverts à l'ensemble de la communauté éducative.

Les établissements proposent aussi la préparation et la célébration des sacrements : baptême, eucharistie, réconciliation et confirmation. Ces propositions se vivent en lien avec les paroisses et l'Eglise diocésaine.

LA RESPONSABILITE PASTORALE

Dans une école catholique, la responsabilité pastorale relève du chef d'établissement et s'inscrit dans la mission qu'il a reçue. Elle s'articule avec les orientations pastorales données par l'évêque du lieu.

Cette responsabilité concerne tous les champs d'activité. L'animation pédagogique et éducative est, en effet, au service d'un projet référé à l'Évangile. L'administration comme la gestion de l'établissement, ainsi que l'organisation du travail et le management des personnels, doivent se fonder sur la pensée sociale de l'Eglise.

« Le chef d'établissement s'efforce, par son témoignage et dans l'exercice de sa fonction, à appeler chaque membre de la communauté éducative à participer à la mission qui lui a été confiée tout en respectant la liberté de chacun. *» Cet appel concerne l'ensemble de la communauté éducative, et pas seulement les croyants.

Pour mettre en œuvre le projet d'animation pastorale, le chef d'établissement peut faire appel à un APS (Adjoint/Animateur en Pastorale Scolaire). Les APS contribuent à la prise en compte de la dimension religieuse de la culture et à la formation à l'intériorité. Ils développent les trois dimensions de l'animation pastorale et veillent à l'attention portée au dialogue interculturel et interreligieux. L'aide d'un APS est plus courante en second degré. En premier degré, chaque enseignant fait vivre la dimension pastorale dans sa classe tout au long de l'année.

*cf Statut du chef d'établissement du second degré de l'enseignement catholique : art. 1.4.

